

**DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2025**

"L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...), dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites). L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme vis-à-vis de son débiteur et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables. "

Article 193-Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par Décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 - art. 32

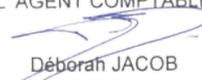
"Sur délibération de l'organe délibérant prise après avis de l'agent comptable, les créances de l'organisme peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable au sens des dispositions de l'article R. 276-2 du livre des procédures fiscales."

Exercice	Client	Numéro de facture ou de pièce	Montant initial	MONTANT ANV	NATURE DE LA CREANCE	DIPLOMATION	MOTIF ANV	ACTIONS ENTREPRISES ET COMMENTAIRES
2017	AA4	300038875	393,00 €	577,00 €	CHEQUES IMPAYES FRAIS INSCRIPTION DAEU	DEFAILLANT	Saisies infructueuses	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisies employeur et bancaire infructueuses
2017		300038889	184,00 €					
2023	AA6	300017649	56,00 €	112,00 €	FRAIS D'INSCRIPTION ECHEANCE 2	PAS DE NOTES	Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisie employeur infructueuse
2023		300017650	56,00 €		FRAIS D'INSCRIPTION ECHEANCE 3			
2023	16521	210045005	450,00 €	450,00 €	FORMATION CONTINUE ANGLAIS		Saisies infructueuses	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR pli avisé non réclamé Saisies employeur et bancaire infructueuses
2023	16130	210044708	750,00 €	1 700,00 €	FORMATION CONTINUE MASTER FPP	DEFAILLANT	Saisies infructueuses	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisies employeur et bancaire infructueuses
2024		210048568	950,00 €					
TOTAL				2 839,00 €				

Arrêté le présent état à la somme de :

DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE NEUF EUROS

Lyon , le 30/06/2025

L' AGENT COMPTABLE

Déborah JACOB

